



Porsche Club
A l s a c e



Hôtel les Jardins d'Adalric
19, rue du Maréchal Koenig
67210 OBERNAI
☎ 06 08 17 64 46
E-mail : president@alsace-porscheclub.fr

ANNEAU DU RHIN

Samedi 24 Octobre 2020

La dernière journée circuit de l'année est organisée par le PORSCHE CLUB ALSACE sur le circuit de l'ANNEAU du RHIN le samedi 24 Octobre 2020 de 9h00 à 17h00 (accès au paddock à partir de 8 h 00).

Cette journée est placée sous le patronage de notre partenaire, le **Centre Porsche Mulhouse** qui assurera une assistance technique tout au long de cette journée.

Cette journée est ouverte à tous les possesseurs de véhicules Porsche à des conditions tarifaires différentes, en fonction de leur qualité d'appartenance ou non à un Club reconnu par Porsche A.G

Les voitures sont réparties en trois séries selon des critères d'équipements, d'expérience des pilotes et de performances.

Une session pour les **pilotes qui souhaitent découvrir le circuit** avec pilote accompagnateur (série verte) est prévue de 12h00 à 12h30, tous types de voitures confondus.

Les modalités de participation sont précisées dans le " Formulaire d'inscription journée du 24 Octobre" accessible sur la page de notre site Internet consacrée à l'évènement. Merci de bien vouloir remplir le formulaire avant le 19 Octobre 2020, votre inscription devenant définitive à réception de votre règlement.



Journée Anneau du Rhin Samedi 24 Octobre 2020

PROGRAMME

- 08h00 : Accueil et ouverture du site, accès au parking
- **08h30 : briefing sécurité obligatoire**
- 09h00 à 09h20 : série blanche
- 09h20 à 09h40 : série rouge
- 09h40 à 10h00 : série bleue
- 10h00 à 10h20 : série blanche
- 10h20 à 10h40 : série rouge
- 10h40 à 11h00 : série bleue
- 11h00 à 11h20 : série blanche
- 11h20 à 11h40 : série rouge
- 11h40 à 12h00 : série bleue
- 12h00 à 12h30 : série verte

12h30 à 13h30 : pause repas

- 13h30 à 14h00 : série blanche
 - 14h00 à 14h30 : série rouge
 - 14h30 à 15h00 : série bleue
 - 15h00 à 15h30 : série blanche
 - 15h30 à 16h00 : série rouge
 - 16h00 à 16h30 : série bleue et blanche
 - 16h30 à 17h00 : série rouge et bleue
-
- **série rouge** : Cup, Véhicules en pneus slick, Véhicules non conformes à la fiche mines, véhicules à caractère sportif (GT2, GT3, GT4, RS) pilotes chevrons.
 - **série bleue** : Véhicules de série, pilotes expérimentés
 - **série blanche** : Véhicules de série, pilotes non expérimentés
 - **série verte** : Débutants (tous modèles homologués route confondus)

Les adhérents peuvent, lors de l'inscription, choisir leur série, mais il appartiendra aux organisateurs d'équilibrer le nombre de véhicules par série.

Toutefois et sans préavis, l'organisation se réserve le droit de changer de série tout participant si elle juge que la série choisie ne correspond pas à la voiture et/ou au pilote inscrit.

TARIFS

- **Adhérent de la Fédération des Clubs Porsche de France**
 - Journée circuit : 250 €
 - Inscription découverte série verte : 30 € par conducteur de tout véhicule non inscrit à la journée, gratuit si le véhicule est inscrit à la journée (un accompagnateur pilote confirmé est obligatoire pour des raisons de sécurité en place passager).

- **Non adhérent à la Fédération des Clubs Porsche de France**
 - Journée circuit : 280 € dont adhésion temporaire au club et assurance RC de l'organisateur.
 - Inscription découverte série verte : 40 € par conducteur de tout véhicule non inscrit à la journée, gratuit si le véhicule est inscrit à la journée (un accompagnateur pilote confirmé est obligatoire pour des raisons de sécurité en place passager).

- **Déjeuner avec boissons non alcoolisées : 30 € par personne**

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du paiement.

ASSURANCES / PERMIS de CONDUIRE

- Tout pilote souhaitant s'inscrire doit être en possession de son permis de conduire valide le jour de la sortie.

- **L'assurance responsabilité civile pour usage du véhicule sur circuit est obligatoire** pour tout pilote souhaitant s'inscrire à une sortie organisée par un Club membre de la Fédération des Clubs Porsche de France en roulage loisir quel que soit le type de véhicule, immatriculé ou non, conforme à la fiche mine ou non, équipé de pneus homologués ou non. (voir modèle en page 6).
Une copie de l'attestation produite par l'assureur (pas le courtier) sera à produire le matin de la manifestation.

- Cette assurance responsabilité civile ne couvrant que les dommages aux tiers, il est vivement recommandé à chacun de souscrire une assurance « dommages au véhicule » couvrant les dégâts de son propre véhicule.

Mesures spécifiques COVID

- **L'abandon de recours du circuit en pièce jointe est à me retourner rempli par mail pour chaque pilote avant la manifestation à l'adresse suivante : président@alsace-porscheclub.fr**

- Seuls deux modes de règlement vous sont proposés : virement au compte du club ou carte bleue (pas d'échange d'argent liquide, ni de remise de chèque le matin de la manifestation).

- Il n'y aura pas d'accès possible au circuit en cours de journée pour des visiteurs non-inscrits à la journée. Si vous attendez des visiteurs, merci de renseigner leurs noms sur le formulaire d'inscription.

- Le traditionnel café / kougelhopf du matin ne sera pas en libre-service, mais vous sera servi individuellement.
- Le repas de midi ne sera pas en libre-service, mais le traiteur vous servira au buffet.

Il est par ailleurs appelé à votre responsabilité afin de respecter les gestes barrière ainsi que la distanciation sociale.

CONDITIONS DE ROULAGE

- port du casque obligatoire pour le pilote comme pour le passager qui devra être au moins âgé de 16 ans
- permis de conduire valide
- respect de la signalisation, feux et drapeaux
- application des règles de bon sens (respect des trajectoires, priorité à la voiture qui précède qui ne doit en aucun cas modifier sa trajectoire sans que le pilote se soit assuré de la compréhension de la manœuvre par celui qui le suit)
- application des règles de courtoisie lorsqu'une voiture est rattrapée par une autre plus rapide
- drift non admis
- bruit à l'échappement maximum de 100 db à 60% du régime moteur maxi
- purge du liquide de frein récente (liquide neuf et haute température de préférence)
- Détente et courtoisie pour la sécurité des autres
- Conduite antisportive et / ou dangereuse = drapeau noir et exclusion
- Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur le site pendant la manifestation

COACHING

Notre instructeur Sébastien PIETTE nous accompagnera tout au long de cette journée. Si vous souhaitez réserver un créneau auprès de lui, merci de le contacter. seb.piette@gmail.com ou par tél.au : 06 30 56 78 23.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, merci de contacter l'organisateur, soit par mail à l'adresse suivante :

président@alsace-porscheclub.fr , soit par téléphone au 06 08 17 64 46.

La demande d'inscription à cette journée sportive vaut adhésion tacite aux modalités de participation édictées dans le dossier.

Le Président
Francis WANTZ

Le soussigné : M.....

Invité par : Date d'utilisation de piste :&...../...../2020

Adresse :

Téléphone mobile : E-mail :

Permis de conduire : N°: Date : Lieu :

Marque véhicule : Type : Véhicule de course Véhicule immatriculé

N° Immatriculation : Assurance : N° Contrat : Date d'échéance :

- Déclare connaître et accepter tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité, déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au delà du premier tour être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et d'entraînement chronométré, sous son entière responsabilité, à ses risques et périls, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
- Déclare que son véhicule est assuré et que par la présente renoncation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayants droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renoncation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter le port du casque obligatoire, et d'une protection dorsale pour les motards.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.
- Déclare prendre un seul passager à la fois, à ses risques et périls et sous son entière responsabilité (minimum 10 ans et 1.35 m).
- Reconnaît être responsable des dégâts éventuels qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par L'ANNEAU du RHIN (tarifs : rails de sécurité : 500€, extincteurs : 80€, sac d'absorbant d'huile : 40€, sac d'absorbant d'huile « spéciale pluie » : 200€, pile de pneu : 20€, panneau distance blanc : 40,-€, panneau distance réfléchissant : 90,-€, cône : 50,-€, clé perdue : 50,-€).
- Déclare accepter l'exploitation commerciale de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluent des images de mon véhicule ou de moi-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. L'ANNEAU du RHIN décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'origine animale (attention : présence de chiens de garde en liberté la nuit).
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du circuit ci-dessous (et notamment la limite du niveau sonore individuelle maximale) et le fait d'être exclus sans aucun remboursement en cas de non-respect de ce règlement (ou si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse la limite sonore).

Règlement intérieur

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20h et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit : le camping nocturne dans l'enceinte est strictement interdit. Il n'y a pas de gardiennage nocturne, les matériels laissés la nuit le sont à vos risques et périls. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés : le client est responsable du comportement de ses accompagnateurs. L'usage de drone est interdit. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à observer scrupuleusement les règles d'utilisation et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote sont obligatoires sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de mettre volontairement des roues hors-piste, de faire des burn out, de faire des drifts. Au cas où le Drift est autorisé, le Drift non contrôlé est interdit (chaque fois que le conducteur mettra une roue hors de piste, il sera exclu 1 heure). Sauf autorisation expresse, L'ANNEAU du RHIN interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste (en passager ou au volant), de cours de pilotage.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : 107 dB jusqu'à 3 véhicules, 104 dB jusqu'à 20 véhicules, 102 dB jusqu'à 40 véhicules, 100 dB au-delà. Les samedis, les dimanches, les jours fériés et les lundis soirs, la limite du niveau sonore maximal est fixée à 100 dB. Sur le Circuit Ecole 1.1 km, la limite du niveau sonore maximale est fixée à 100 dB. Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un régime moteur égal à 60% du régime maximum. Le véhicule doit être équipé obligatoirement d'un silencieux et d'un compte tours. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, conformes au Code de la Route et équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié). Une tolérance de 3 dB est accordée uniquement aux véhicules de collection qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat : ils tourneront alors par groupe de 3 dans une série à part. Sauf accord spécial, les camions, les side-cars et les kartings de compétition sont interdits sur la piste. Les cabriolets devront obligatoirement circuler avec la capote fermée. Les pare-chocs font partie du dispositif de sécurité de la voiture : ils doivent être obligatoirement installés. L'équipe d'intervention de l'ANNEAU DU RHIN refusera de prendre la responsabilité d'évacuer une voiture électrique accidentée tant que le propriétaire (ou l'organisateur) n'aura pas mis cette voiture hors de danger (hors tension), à cause des dangers d'électrocution.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible.

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » : Date : Signature :

ATTESTATION D'ASSURANCE (modèle)

A faire compléter par votre assureur

Je soussigné

Atteste au nom de (Société d'assurances)

Garantir le véhicule : (Marque/ type)

Immatriculé :

Par la police n° :

Souscrite au nom de M. :

Pour la période du : au :

Les garanties souscrites couvrent entres autres les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré du fait de l'usage de ce véhicule y compris sur circuit automobile dans le cadre de sorties loisir à l'exclusion de toute participation à des épreuves soumises à l'autorisation des pouvoirs publics ou à leurs essais. Les garanties s'exercent aussi bien pour les dommages corporels que les dommages matériels comme les dégâts causés aux circuits.

La présente attestation ne saurait engager l'assureur en dehors des limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à :

Le :

Cachet et signature de l'assureur :